



CGC Finances Publiques

86/96 allée de Bercy
TURGOT / Télédéc 909
75572 Paris cedex 12

Tél. : 01 53 18 01 73 / 00 69 / 04 58

Site : www.cgc-dgfip.info

Mél : cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Paris le 24 avril 2020

Monsieur le Directeur Général,

Comme suite à votre demande aux organisations syndicales, nous vous adressons la contribution de la CGC Finances Publiques sous forme de mémorandum. Elle s'insère dans les schémas de réflexion sur la reprise des activités DGFIP dans le cadre du « Plan de Déconfinement ». A ce stade, nos propositions constituent un premier tour d'horizon général, mais non exhaustif.

1/ Les impératifs sanitaires :

Une crise Covid-19 inédite, aux conséquences mortifères, dans un environnement sanitaire mal maîtrisé, incertaine quant à son terme, induit une application du principe de précaution érigée en règle absolue d'organisation et de fonctionnement.

- ✓ La règle de distanciation sociale oblige à dresser des barrières et à aménager l'ensemble des locaux administratifs, pas seulement ceux dédiés à l'accueil du public ou à la campagne IR.
- ✓ Le présentiel doit être fortement réduit afin d'être en conformité avec les règles de distanciation sociale et permettre aux équipes de travailler en sécurité sur place.
- ✓ Les locaux doivent être nettoyés de manière soignée et efficace, quotidiennement. Les agents doivent assurer leur part sur les postes de travail, à titre de précaution supplémentaire, mais elle ne saurait se substituer au nettoyage approfondi et général des locaux, des bureaux et des sanitaires. Un cahier des charges exigeant doit régir les prestations des intervenants.
- ✓ Des équipements sanitaires individuels doivent être fournis à chaque agent afin d'assurer sa sécurité dans les locaux mais également dans les transports collectifs :
=> la fourniture de masques sanitaires est un préalable, quelle que soit la solution retenue : masques chirurgicaux, masques aux normes sanitaires lavables réutilisables...
=> la disposition de gels hydroalcooliques et de gants
- ✓ Les règles de quatorzaine doivent être clarifiées et harmonisées. Une deuxième vague de contamination est prévisible post-déconfinement. C'est une hypothèse sérieuse et inquiétante.

2/ Les modalités matérielles et organisationnelles de reprise

Certains des sujets abordés ici recourent ceux énoncés en première partie et les complètent.

✓ le présentiel et les différentes positions administratives:

=> Les principes d'une rotation des équipes et d'une présence réduite adaptée au contexte des locaux dans une contrainte sanitaire s'imposent.

=> Les règles sanitaires déterminant les positions administratives doivent être actualisées, notamment en cas de retour dans les services d'un agent fragile / d'un retour de quatorzaine / d'un agent rétabli du Covid. Les rôles respectifs des RH, du médecin de prévention et du chef de service doivent être distinctement précisés.

=> Les règles de gestion des congés – ASA / télétravail / présence – doivent être revues et clarifiées. Le télétravail doit être développé (voir plus loin).

L'ordonnance sur les congés Fonction publique va rapidement avoir des effets pervers, si elle n'est pas rapidement « éclairée » et « assouplie » par des instructions spécifiques de la DGFIP.

=> Pour nombre d'agents, le texte actuel est source de démotivation.

=> Certains collègues se sentiront obligés de reprendre le travail dans des conditions inadaptées, eu égard à leur état de santé et aux risques encourus.

✓ Le télétravail doit être encouragé et renforcé :

=> La DGFIP a pris la mesure de l'importance du télétravail et l'a développé autant que faire se peut. Les accès au PIGP et à webmail ont été élargis et étendus à toute la communauté DGFIP.

=> En revanche, l'équipement en ordinateurs et téléphones portables ne suit pas, ce qui en relativise l'efficacité opérationnelle.

Il existe également sur ce point un assouplissement à apporter à la position des agents en télétravail. En l'absence de PC portable disponible mais en présence d'un agent volontaire et motivé, rien ne serait plus décourageant que de le maintenir en autorisation d'absence contrainte, avec tous les inconvénients du texte actuel.

✓ L'aménagement des espaces de travail :

Tous les services devront faire l'objet d'adaptations physiques – distance – densité et barrières physiques – en vue d'un fonctionnement sécurisé et serein : ambiance et ressenti. Un nombre maximum de collègues présents par zone devra être défini, de même que la localisation des emplacements des postes de travail, notamment en plateau et open space.

✓ La simplification des process :

Ce chapitre est à approfondir, aussi nous le citons pour mémoire, en vue de le signaler. La DGFIP a fait preuve de créativité sur les simplifications et les bonnes pratiques ces dernières années. C'est un point à développer dans la perspective de la reprise des activités avec des stocks à traiter et des flux à recevoir.

La DGFIP dispose d'équipes d'auditeurs compétents qui pourront utilement participer à cette tâche.

3/ Les principaux points d'attention : services / mission / métiers

Ce chapitre méritera d'être complété et étendu.

✓ Les SIP - la campagne IR :

Calendrier et actualité obligent, l'administration est focalisée sur cette mission, ce qui est compréhensible mais ne doit pas occulter les autres volets d'activité.

Nous l'avons signalé et nous le répétons : la question de l'accueil physique du public doit être rapidement tranchée. Nous sommes défavorables à tout accueil physique tant que l'épisode épidémiologique n'est pas réglé, ce qui exclut également les premières phases du déconfinement.

Nous estimons qu'il sera nécessaire de revoir les calendriers. Un délai supplémentaire (mi-juillet?), permettrait d'avoir une visibilité sur l'évolution sanitaire et donc une meilleure adaptabilité sur la densité d'activité. D'où nos recommandations destinées faire baisser la pression sur les agents et sur les contribuables :

=> repousser les dates de clôture déclaratives IR au-delà du mois de juin ;
=> annoncer l'absence d'accueil physique pour le mois de mai, voire au-delà.

✓ Les SIE – le fonds de solidarité – la gestion des reports d'échéances :

Plus tôt que les SIP, les SIE ont été sollicités et mis sous pression du fait de leur rôle d'interface dans la gestion des professionnels et les relations avec les entreprises.

La problématique de leur soutien demeure, tandis que des renforts sont redéployés sur le volet des particuliers. Il faut songer au maintien suffisant de forces vives pour épauler ce secteur. Les SIE vont subir, de mois en mois, les effets des mesures économiques de soutien d'activité aux entreprises, avec la surcharge de gestion qu'elles entraînent. Il faut éviter la rupture.

✓ Le recouvrement :

La reprise des activités de recouvrement forcé paraît, à ce stade, plutôt une question rhétorique. Mieux vaut concentrer les forces et ressources sur le recouvrement spontané, la gestion déclarative, le soutien à l'économie, l'assistance aux collectivités territoriales publiques

Il n'y a pas « *péril en la demeure* » puisque les délais sont suspendus et les actions préservées juridiquement jusqu'à la fin de la période d'urgence.

Il faudra néanmoins se préparer en amont de cette échéance, car le stock des affaires en instance continue d'augmenter. La sortie de la période d'urgence s'effectuera sous délais contraints et avec de forts volumes à traiter.

Une mesure législative d'allongement des délais en fonction du prolongement de la durée de la crise est à envisager.

✓ Le contrôle fiscal : reprise ou déport ?

Les interrogations sont voisines de celles ayant trait au recouvrement. Une différence toutefois, les événements sont figés et le stock n'augmente pas si de nouvelles procédures de contrôle ne sont pas engagées.

Dans le contexte de la crise économique qui accompagne la crise sanitaire, le contrôle fiscal externe ne nous paraît toujours pas constituer un domaine prioritaire à cet instant.

Les agents des services de contrôle fiscal au sens large - DNS – DIRCOFI – BVG – PCE – PCR – PCR – constituant de précieuses forces de soutien aux secteurs cruciaux de nos activités prioritaires, en appui des SIP et SIE.

Ils peuvent également participer à des dispositifs de « vigilance » et de « détection » basé sur le contrôle sur pièces et des investigations préliminaires - enquêtes , programmation – en vue de lutter contre des agissements frauduleux qui eux, ne sont pas en veille.

La reprise des activités du contrôle fiscal relève d'une décision politique dans un environnement économique fragilisé.

✓ Services de direction - pôles de soutien - encadrement :

Ces services et ces cadres qui assurent la rédaction et la diffusion des instructions, le soutien, le conseil et l'expertise aux agents de tous grades, l'appui aux directeurs, demeurent essentiels dans le contexte présent.

La question de leur renforcement mérite d'être posée. Les services de direction, tout comme le réseau, ont été fragilisés dans le cadre des restructurations et des suppressions des emplois, avec des conséquences dommageables en termes de perte de compétences.

Par ailleurs, les cadres et chefs de poste, l'ensemble de l'encadrement, en première ligne de manière constante, pleinement engagés, souffrent aux côtés des agents. Ils méritent également votre soutien et vos encouragements.

*
* *

Monsieur Le Directeur Général, nous sommes très conscients des difficultés rencontrées, de la complexité de la gestion de crise, des problématiques sanitaires – sociales – économiques qui interagissent avec les mesures à prendre. Les décisions auront des effets « domino ». Nous ne pouvons qu'inciter à la prudence sur la progressivité de leur mise en œuvre et de leur étalement dans le temps.

En demeurant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression nos sentiments respectueux et cordiaux.

Le Secrétaire général,

Gilles BREWEE

Monsieur Jérôme Fournel,
Direction Générale des Finances Publiques
139 rue de Bercy 75012 Paris